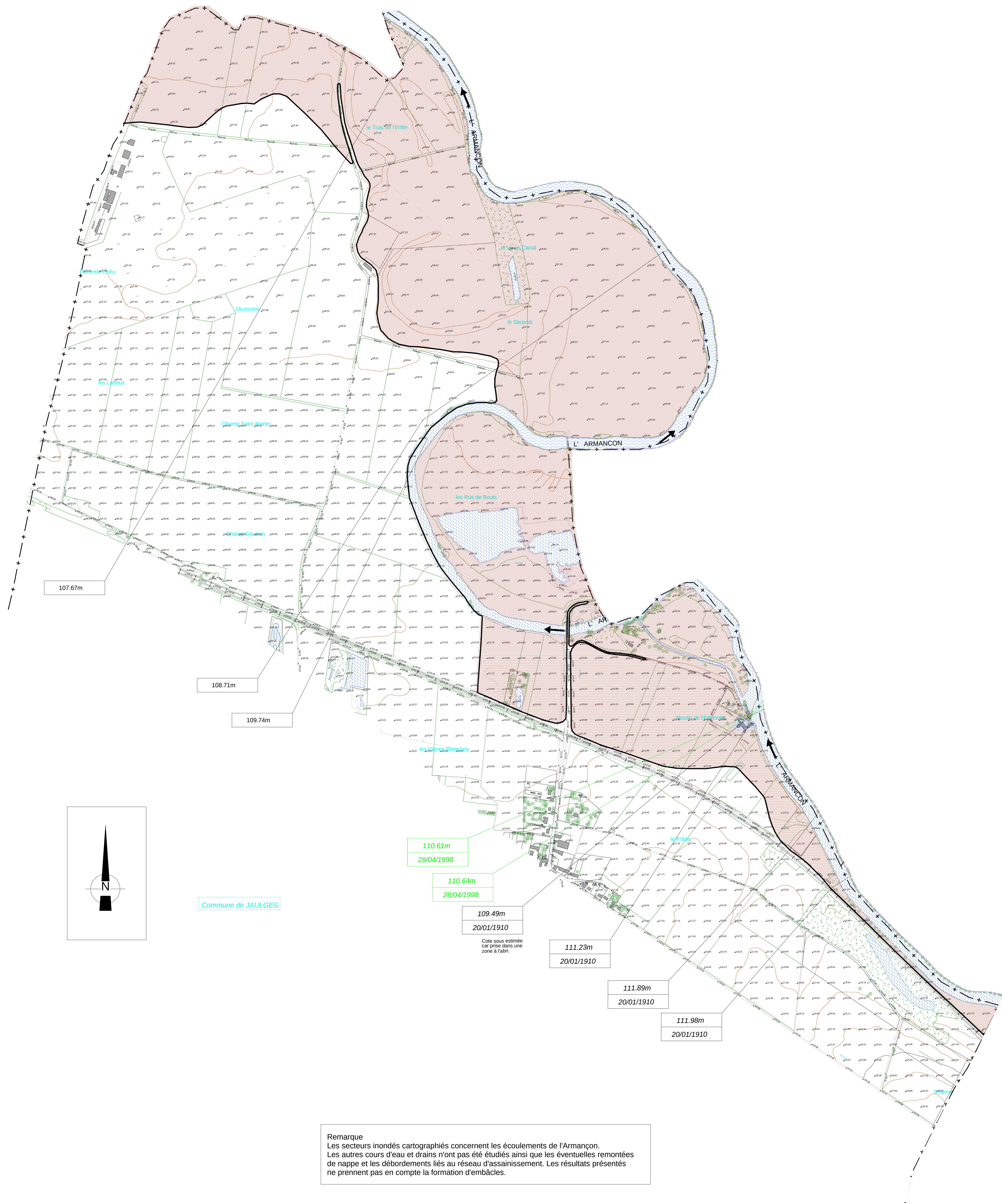




Remarque
Les secteurs inondés cartographiés concernent les écoulements de l'Armançon.
Les autres cours d'eau et drains n'ont pas été étudiés ainsi que les éventuelles remontées de nappe et les débordements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas en compte la formation d'embâcles.

LEGENDE

- Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)
- + — Limite communale
- ▨ Cours d'eau, Canal, Plan d'eau
- ▨ zones urbanisées soumises à un aléa non fort
- ▨ zones urbanisées soumises à un aléa fort, et zones naturelles ou agricoles soumises à un aléa faible, moyen ou fort.

LAISSES DE CRUES

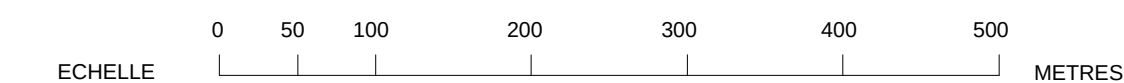
148.82m	Cote NGF des plus hautes eaux connues (PHEC)
20/01/1910	Date de l'évènement

148.82m	Cote NGF : crues plus faibles que la centennale
1955	Date de l'évènement

COTES INTERPOLEES

148.82m	Cote déduite des laisses de crues des PHEC
Echelle : 1/5000	

D	Mars 2010	QUATRIEME DIFFUSION	
C	Mars 2006	TROISIEME DIFFUSION	
B	Sept 2004	DEUXIEME DIFFUSION	
No.	Date	Désignation et Position	Visa
MODIFICATIONS			





Collectivité de Jaulges - France
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Seine-et-Marne
COT de l'Yonne

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date de ce jour
AUXERRE, le 05 mai 2010
Le Préfet,
Vu pour être annexé à mon arrêté
en date de ce jour
AUXERRE, le 05 mai 2010
Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Jean-Claude GENET

Plan de Zonage

Commune de JAULGES



Rapport n° : 870058
Juillet 2004

Dessin n° :
2